

ETIENNE BERNAND

ΤΟΠΟΣ DANS LES INSCRIPTIONS GRECQUES D'ÉGYPTE

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 98 (1993) 103–110

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

ΤΟΠΟΣ DANS LES INSCRIPTIONS GRECQUES D'ÉGYPTE

L'inscription relative au prêtre de la déesse Triphis¹ amène à s'interroger sur le sens de τόπος dans l'épigraphie grecque d'Égypte en essayant de classer les acceptions que peut prendre ce terme dans un certain nombre d'inscriptions caractéristiques.

On sait que dans les papyrus comme dans les inscriptions le mot a un sens très général,² "région", "lieu" (en Égypte: "district"), "emplacement", consacré ou non,³ de stèles ou de statues. Mais le contexte permet souvent de préciser la signification de ce terme, sans lever toutefois toutes les équivoques.

Τόπος peut désigner souvent un "terrain" notamment dans les ordonnances royales conférant à un temple et aux "terrains limitrophes" le droit d'asile.⁴ De même, dans le décret de Psénamosis (Kôm Toukala)⁵ il est question d'un τόπος ψιλός, d'un terrain à bâtir, propre à la construction d'un gymnase et d'une salle à manger, offert à une association locale d'agriculteurs par un certain Pâris,⁶ "parent" du roi et prêtre à vie de l'association. La dédicace gravée sur une architrave trouvée à Ptolémaïs Hermiou (Menschiyeh) mentionne aussi des ψιλοὺς τόπους voisins d'un Isieion.⁷

Selon certaines attestations papyrologiques, τόπος désigne parfois un "bâtiment", qu'il s'agisse d'un logement, d'un local d'exploitation, d'une partie d'une maison ou d'un immeuble ou encore d'une construction indépendante, selon le classement opéré par G.Husson.⁸

Les mentions épigraphiques de τόπος sont souvent moins claires et dans nombre de cas on hésite pour savoir si l'"emplacement" indiqué par τόπος s'applique à un terrain ou à une construction. Certains textes sont très laconiques et ne permettent guère de préciser le sens du mot, sinon comme "lieu consacré". Par exemple, dans une inscription de l'ouadi Hammamat,⁹ un personnage emploie la formule εὐχαριστῶν τῷ τόπῳ παρὰ πᾶσι θε[ο]ῖς.¹⁰ La même expression se trouve dans une inscription du Gebel Dokhan (Mons

¹ Publiée dans cette revue.

² Cf. P.Chantraine, Dict.étym., 1125, s.v.

³ L.Robert, Bull.épigr. 1951,234, p.202 (fin).

⁴ Voir, à Théadelphie, IG Fayoum, II, n° 116, l.22,33,36; n° 117, l.21,31,34; n° 118, l.19, 30; à Euhéméria, ibid., n° 135, l.17; n° 136, l.28.

⁵ Au Musée d'Alexandrie, inv. 22175: SB IV, 7457; SEG VIII, 529; en dernier lieu, A.Bernand, Confins libyques (1970) 445-462, l.6,22,29; La prose sur pierre (1992) n° 40.

⁶ PP III et add. IX, 6433 (8 oct./6 nov. 64 av.J.C.); IV 11579.

⁷ OGI 52; Breccia, Iscrizioni, 48 et pl. XIII,37; SB 8856 et add. p.550. En dernier lieu L.Crisuolo, ZPE 61,1985,37-42 qui date le texte de 85/84 av.J.C. (SEG XXXV 1985,1607).

⁸ G.Husson, Oikia 1983,276-278.

⁹ A.Bernand, De Koptos à Kosseir, n° 134.

¹⁰ Sur la formule εὐχαριστῶ τῷ θεῷ, cf. L.Robert, Hell.X,1955,55-8.

Porphyrites),¹¹ où ἄγιος τόπος désigne l'église inaugurée vers 340 par l'évêque de Maximianopolis (Qena) et par le gouverneur de Thébaïde. Au Gebel et-Toukh, deux inscriptions gravées "dans un petit enfoncement du rocher" proclament ἱερός ὁ τόπος et attirent la colère de Pan¹² ou de Sarapis¹³ sur celui qui souillera l'"endroit sacré". Dans la montagne de Thèbes, A.Bataille a relevé¹⁴ un proscynème original: Τὸ προσκύνημα τοῦ ἁγίου τόπου | καὶ τοῦ γραψάτος (sic) παρὰ πᾶσι τοῖς θεοῖς Φιλόσοφος· "Ἄγιος τόπος souligne ici la sainteté de la cîme thébaine considérée comme une déesse dès l'époque pharaonique.¹⁵

Cependant dans certaines inscriptions τόπος peut s'interpréter comme désignant un édifice. C'est le cas dans une dédicace de Diospolis Magna (Thèbes), datée de Ptolémée IV Philopatôr (221-204),¹⁶ où un Teôs, fils d'Hôros¹⁷ est dit φυλακίτης τόπου Ἀμμωνιείου, car le grand temple d'Amon à Karnak est toujours appelé Ammônion.¹⁸ Dans deux dédicaces originaires d'Alexandrie¹⁹ un Bassos, fils de Stratôn, porte le titre d'ἐπιμελητής τοῦ τόπου,²⁰ qui paraît être celui d'un administrateur d'un bâtiment sacré. Enfin il n'y a pas de doute que τόπος désigne un temple dans une dédicace gravée sur une stèle cintrée qui provient probablement d'Alexandrie,²¹ datée du 31 mai 52 avant J.C., offerte à Isis, déesse très grande et à Sérapis, dieu très grand, par un indigène du nom de Nephherôs, fils de Babaus²² qui déclare: ἐκομήσατο τὸν ἱερὸν τόπον τοῖς κυρίοις θεοῖς

¹¹ A.Bernand, Pan du désert, 28: εὐχαριστῶν τῷ ἁγίῳ τόπῳ. Voir R.Rémondon, L'Eglise à l'époque byzantine, dans CdE 1972,256-7.

¹² Pan du désert, n° 15.

¹³ Cité ibid., p.43; SB 4531. Cf. I.métriques, p.106, n.1.

¹⁴ A.Bataille, BIFAO 38,1939,145, n° 6; texte cité dans Koptos à Kosseir, p.183. Cf. G.Geraci, Ricerche sul proscynema, dans Aegyptus LI,1971,102-3.

¹⁵ A.Bataille, Memnonia, 1952,108-9.

¹⁶ Coll. J.W.Drexel au Metropolitan Museum de New York: A.C.Merriam, Amer.Journ. of Arch., 2,1886,149, n. 1 (M.L.Strack, Die Dynastie der Ptolemäer, 1897, n° 72; OGI 85 et add., II, p.541; SB V, 8768 et 8868, add. p.548 et 550).

¹⁷ PP II, 4734.

¹⁸ Voir J.Quaegebeur, Les appellations grecques des temples de Karnak, dans Or.Lov.Per. (Miscellanea J.Vergote), 6/7,1975/6,464.

¹⁹ L'une au Musée du Louvre: maintenant E.Bernand, IG d'Egypte et de Nubie au Musée du Louvre (CNRS 1992) n° 33; l'autre au Musée de Turin, inv.269: OGI 699; SB V, 8284, republié par G.Pesce, BSA Alex. 32,1938,64-76, avec photo; A.Adriani, Repertorio d'Arte, A 2, 1961,61-62, n° 209; photo pl. 98, fig.323 et 325 (milieu du IIème siècle ap.J.C.).

²⁰ Cf. WB III,1931 Absch.8, s.v. où τόπος est interprété comme un sanctuaire. L'épimélète τοῦ τόπου est parfois le représentant du pouvoir central dans une ville ou une région, surtout à l'époque hellénistique et τόπος prend une valeur administrative: cf. L.Robert, Bull.épigr. 1976,667, p.553.

²¹ Au Musée Allard Pierson, Amsterdam, n° 777: OGI 741; SB V, 8933; H.P.Block, Acta Orient. VIII,1930,194-219, avec photo. pl.IV (cf. SEG VIII,806); le texte est reproduit par P.M.Fraser, Ptolem.Alex. II, 1972,428 n.682; cf. IG Fayoum III, 137 n.10.

²² Sur les noms de la racine βαβ-, qui font partie des Lallnamen formés sur βᾶβιον, "bébé", cf. L.Robert, Noms indigènes, 367-369; O.Masson, Onom.Gr.Sel., 2,564.

μεγίστοις. La décoration de la stèle frappe par son caractère indigène²³ (cf. Tafel IIa). Le verbe κομμεῖν²⁴ fait clairement entendre que le dédicant a procédé à l'"embellissement" du τόπος, soit par un entretien soigneux, soit par des décorations ou des offrandes.²⁵ Le même terme désigne à Talmis (Kalabschah) le temple du dieu Mandoulis dans la célèbre vision de Maximus (époque impériale).²⁶ Enfin, à l'époque chrétienne, τόπος s'applique usuellement à des édifices religieux: à Philae, par exemple, il désigne l'église dédiée à Saint Etienne.²⁷ Dans une inscription trouvée à Kom Ombo, attribuée au VIème ou au VIIème siècle, il s'agit du bâtiment qui a été reconstruit "des fondations au faite" pour loger les soldats de passage.²⁸

Il est plus difficile de saisir le sens de τόπος dans une inscription "trouvée au pied de la muraille extérieure du temple" de Deir el Haggag, à l'extrême pointe nord-ouest de l'oasis de Dakleh, datée de l'an XI de Vespasian (27 déc. 78 ap.J.C.), gravée sur une stèle comportant des cartouches hiéroglyphiques, où, au-dessous du disque ailé d'où pendent deux uraeus, on voit le dieu Shou, à droite, faisant une offrande au dieu Thot, situé au centre, derrière lequel figure la déesse interprétée comme Nehemetaouy²⁹ (Tafel IIb). Il s'agit d'une dédicace, qui se termine par le voeu ἐπ' [ἀγα]θῶι. Le texte déclare: Τόπος κατείληπται Ἀπολλωνίῳ ἰ τοῦ Πετενεφώτου καὶ υἱοῖς. Etant donné l'emplacement de la découverte, G.Lefebvre estime que "l'on peut supposer que la famille d'Apollônios avait eu la permission de s'installer sur une partie de ce terrain sacré (ἱερὸς τόπος) ou que peut-être elle y avait trouvé un lieu de refuge (τόπος προσφυγῆς, ἄσυλος τόπος)". La première hypothèse est certainement la bonne, car καταλαμβάνω s'emploie pour l'obtention d'une concession³⁰ et rien n'indique qu'il s'agit ici d'un lieu d'asile. Apollônios et ses enfants ont obtenu l'exploitation d'un terrain dépendant du sanctuaire.

²³ P.M.Fraser, Ptolem.Alex., I,272: "(The dedication) was evidently made by an Egyptian. It records the "embellishment of the sacred site" in honor of Isis and Sarapis by Nephros, the son of Babaos. The stele is entirely Egyptianized; above the inscription is an extremely crude, indeed infantile, representation, in the Egyptian manner, of two deities, probably Sarapis and Isis, and the lettering is characteristic of the inscriptions carved for and by the quasi-Hellenized Egyptians of this period, of whom Nephros was one". Un troisième dieu à tête d'Ibis siège à gauche et une situle est représentée à droite. Sur ce vase, cf. IG Fayoum, III, pl.40 et Perdrizet-Lefebvre, Memnonion d'Abydos, n° 325.

²⁴ Le verbe a été méconnu par plusieurs commentateurs, à partir de Dittenberger, trompé par G.Botti, BSA Alex., 4,1902,96, qui transcrit ἐκομίσατο; d'où l'erreur de F.Dunand, Culte d'Isis I,1973,79 et de G.Wagner, BIFAO 1973,106.

²⁵ Sur κομμεῖν, cf. L.Robert, Etudes anatol., 348-349, n.1 qui réunit des exemples. Voir plus bas la stèle attribuée à Ptolémaïs Hermiou où l'on trouve ἐπικεκομηκότων, n.37.

²⁶ I.métriques de l'Égypte, n° 168, v.1.

²⁷ IG Philae II, n°s 200 et 203 et p.265.

²⁸ A.Bernand, De Thèbes à Syène, 1989, n° 196, l.10-12. Sur ce texte, voir R.Rémondon, dans Rech. de Papyrologie, I,1961,64.

²⁹ Au Musée du Caire, JE 51943: G.Lefebvre, ASAE 28,1928,33-34, avec photo. (SB, 7424; SEG VIII, 796). Cf. G.Wagner, Les oasis d'Égypte, 1987,193, qui traduit: "Ce lieu sacré est occupé par Apollonios, fils de Petenephotès et ses fils" (titulature et date).; 239 sur le patronyme.

³⁰ Cf. à Thorikos (Attique), à propos d'une concession minière, J.Bingen, Thorikos V,1968,150-151, n° 2 (SEG XXIX 1979,155); voir J.Bingen, Pages d'épigraphie grecque, 1991,36.

L'emploi de τόπος implique parfois l'existence d'un local. C'est vraisemblablement le cas des inscriptions relatives à un gymnase, désigné lui-même souvent par le terme τόπος.³¹ Ainsi dans un décret des membres du gymnase (104 avant J.C.) attribué à Ptolémaïs Hermiou (Menschiyeh),³² relatif à l'érection de la statue du gymnasiarque Sarapiôn,³³ il est question des ἄνδρα δεκάπεντε ὄντ[α] ἀξίους τοῦ τόπου. Des inscriptions du Fayoum³⁴ commémorent la consécration d'un τόπος des anciens éphèbes où l'on a reconnu un lieu de réunion et d'exercices. Enfin un κτίστης τοῦ τόπου (gymnase) est connu par une dédicace ptolémaïque de l'ancienne Sebennytos du Delta.³⁵

Le terme τόπος est aussi fréquent avec un nom de métier. Une tablette de calcaire achetée à Abydos, datée de l'an IV de Valérien et de Gallien (256/257) fait mention d'un τόπος γερδίων ("tisserands").³⁶ Une stèle cintrée (Tafel IIc) attribuée à Ptolémaïs Hermiou fait connaître un τόπος τῶν ἀπὸ Πτο[λε]μαίδος τεκ[τόν]ων πρε[β]υτέ[ρ]ων³⁷ sous le règne de Claude (45 après J.C.). Le texte qui, contrairement à l'avis des éditeurs antérieurs, ne comporte pas de lacune au début, car la stèle est complète en haut, précise que ces charpentiers ont "embelli" (ἐπικεκομηκότων) leur τόπος, dont le prêtre est un Diogenès, fils d'Apollônios. Le génitif initial indique clairement que ce τόπος est la propriété de ces artisans, groupés en une association,³⁸ pourvue d'un prêtre.³⁹ Le bien-fonds de cette communauté, comportant sans doute un local et peut-être un terrain, a fait l'objet d'un entretien particulier.⁴⁰

Le term τόπος revient fréquemment dans les inscriptions grecques d'Égypte relatives à des associations.⁴¹ A Théadelphie on connaît un τόπος συνόδου χηνοβοσκῶν ("éleveurs

³¹ A propos d'une inscription de Thessalonique, Bull.épigr. 1949,92, L.Robert indique que "dans l'expression π[ρονο]ούμενος δὲ καὶ τῆς εὐταξίας τῆς ἐν τῷ τόπῳ, le τόπος n'est pas un lieu distinct du gymnase, mais le gymnase lui-même"; Id., Bull.épigr. 1951,234 (p.202, fin): "τόπος est employé fréquemment pour un gymnase (ainsi on dit du gymnasiarque προέστη τῆς τοῦ τόπου εὐκομίας)." Voir M.Launey, Rech. sur les armées hellénist., 2,1950,858 n.1.

³² Au Musée des Beaux Arts de Bonn, inv.n° B 73; H.Kortenbeutel, Archiv f. Pap. XII,1937,44-53 (SB V 8031; SEG VIII,641; cf. Launey, op.cit., 842 et 858; P.M.Fraser, Ptolem.Alex., II,135 n.115 et 160 n.280; IG Fayoum, III,129, n.4.

³³ PP VI, 17155.

³⁴ IG Fayoum, III, n°s 200 (98 av.J.C.), 201 (95 av.J.C.), 202 (94 av.J.C.).

³⁵ SB I, 1106; Voir E.Van't Dack, Atti del XVII Congresso Intern. di Pap., vol.3, 1984,1325-1333 (repris dans Ptolemaica Selecta, 1988,85-95), notamment p.1329.

³⁶ La pierre a été au Lyceum Hosianum (Braniewo): Seymour de Ricci, Rev.épigraphique, I,1913,146, n° 6 (SB IV, 7290). Sur les tisserands, cf. IG Fayoum, II, n° 122.

³⁷ Musée d'Alexandrie, inv. 173; E.Breccia, Iscrizioni, 1911,54, pl.XIV, 40 (SB I,996); d'après un estampage, IGRR I,1155, cf. G.Plaumann, Ptolemaïs in Oberägypten, 1910,104 n.4; P.M.Fraser, Ptolem.Alex., II,320 n.431; IG Fayoum, II,71.

³⁸ Cf. Ziebarth, Griech.Vereinswesen, 213; F.Poland, Gesch.d.griech.Vereinsw., p.119,171; M.San Nicolò, Ägypt. Vereinsw., II,1915,143.

³⁹ W.Otto, Priester, I,1905,131, n° 5.

⁴⁰ Voir ἐκομήσατο dans l'inscription d'Alexandrie, citée plus haut n.21.

⁴¹ Ailleurs, des exemples dans L.Robert, Etudes anat., 65-66.

d'oies") par une inscription⁴² qu'Edmond Van't Dack date de la co-régence de Cléopâtre VII et de son fils Ptolémée Césarion,⁴³ et sous Domitien, en 93 après J.C., un τόπος de la communauté (πολιτεύματος) fondée par "le grand Harthotès, le bienheureux", c.a.d.décédé, placée sous la protection de la déesse très grande Sachypsis.⁴⁴ Il est dit que ce τόπος "a été reconstruit", ce qui implique la réfection d'un ou de plusieurs bâtiments. A Euhéméria,⁴⁵ une stèle ornée d'un relief représentant le dieu crocodile mentionne un τόπος συνόδου γεωργῶν ιδίων. Dans une autre stèle originaire du Fayoum, ⁴⁶ dont le relief représente un adorant devant Isis, ce sont des membres d'une association isiaque qui dédient à Isis Esenchébis, en 68 av.J.C., un terrain (τόπος) dont les dimensions sont précisées. De la région de Hawara, sans doute,⁴⁷ provient une stèle dont le relief montre le Pharaon (Cléopâtre) offrant deux vases de vin à Isis allaitant Horus, et dont l'inscription⁴⁸ fait connaître un τόπος⁴⁹ de l'association (d'Isis) S(o)nonaïs qui a pour administrateur (συναγωγός) le λεκόνης Onnôphris⁵⁰ (2 juillet 51 av.J.C.). On peut raisonnablement admettre que dans tous ces textes le τόπος appartenant à une association consiste à la fois en un terrain et un local qui était le "siège" de l'association. Comme dans les documents indigènes, "le lieu" où se réunit l'association n'est pas désigné de façon précise, mais de manière vague.⁵¹

Le terme τόπος apparaît encore dans des carrières. Dans celles du Gebel et-Toukh, sur la rive droite du Nil, en face de Ptolémaïs Hermiou, sur la rive gauche, un Héraklès, fils de Lysis, hiéropé et archiprytane (de Ptolémaïs), a laissé deux dédicaces aux dieux Sauveurs. Celle qui comporte en tête l'an 3 de Tibère vraisemblablement⁵² permet de dater celle qui n'a

⁴² IG Fayoum, II,, n° 109.

⁴³ E. Van't Dack, CdE LXV,1990,294-296.

⁴⁴ IG Fayoum, II, n° 121.

⁴⁵ Ibid., n° 134; sur la date (basse époque ptolémaïque), cf. L.Crisuolo, Aegyptus 1978,6-7, n.2.

⁴⁶ IG Fayoum, III, n° 204.

⁴⁷ Voir J.Gascou, CdE LXV,1990,113 sur Isis Sononaïs.

⁴⁸ IG Fayoum, III, n° 205; republié IG d'Égypte et de Nubie au Musée du Louvre, 1992 n° 21. Sur la date, cf. L.Crisuolo, dans Egitto e Storia Antica (Colloque de Bologne, 1987), 1989,325.

⁴⁹ "Construction sacrée ou terrain sacré appartenant à l'association", commente le premier éditeur, G.Wagner, BIFAO 1973,106, qui traduit par "siège de l'association".

⁵⁰ PP IX,1981,5399 b.

⁵¹ Voir F.de Cénival, Les associations religieuses en Égypte d'après les documents démotiques, 1972,178; IG Fayoum, III,67-68.

⁵² Sayce, The Academy, XLI,1892,476, n° 1045, p.476 (Seymour de Ricci, Rev.Arch. 1901,I,307-308, n° 26 a; Id., Archiv f. Pap. II,1903,436, n° 32; IGRR I,1151; SB V 8805; Mc Crum-Woodhead, Selected Documents of the Principates of the Flavian Emperors, 1961,189; cf. G.Plaumann, Ptolemaïs in Oberägypten,1910,77, n.3; 94, n.1; 110 n.3; P.Jouguet, Vie municipale, 1911,175, 426-7; Mariano San Nicolò, Ägypt.Vereinsw., II 1915,143; J.Scherer, BIFAO 41,1942,51; IG Philae, I,1969,77, n.3; I.métriques, p.469; IG Fayoum, II,1981,98, n.2.

pas de date.⁵³ Dans la première inscription, ce notable de Ptolémaïs⁵⁴ indique qu'il "a construit à ses frais le sanctuaire des dieux Sauveurs". Dans les deux textes le dédicant mentionne, après sa dédicace: Τόπος· λαξοί, suivi dans la première inscription de cinq noms (Ptolemai(o)s, Sôter, Palemous, Ammônios, Sarapiôn fils de Sôter) et de quatre noms dans la seconde (Ptolemaios, Sôter, Arès, Sarapiôn). Il s'agit des tailleurs de pierre (λαξοί pour λαοξοί)⁵⁵ qui faisaient sans doute partie d'une association. Le sens du mot τόπος a fait difficulté. G.Plaumann commente:⁵⁶ "über die Bedeutung von τόπος vermag ich keine Klarheit zu gewinnen; wurde speziell dieser Platz den Arbeitern zur Ausbeutung überwiesen?". Ce savant rapproche une inscription d'Égypte, de provenance indéterminée, gravée sur une petite stèle en calcaire, datée de l'an 1 de Trajan (98 ap.J.C.): Τόπος· Ἡρακλῆς, | Ἀλέξανδρος, | Κολλούθης, | Ἐωτήρ, Ὀρίων | ἔτους α Τραιανοῦ | [K]αίκαρος το[ῦ κυ]ρίου.⁵⁷

Les éditeurs des IGRR I,1151 expliquent le mot par "locus, pars lapicaedinae, officina", et rapprochent l'inscription IGRR I,1329. Pour Mariano San Nicolò,⁵⁸ le τόπος des tailleurs de pierre désignerait le bien-fonds de l'association, composée peut-être d'ouvriers de Panopolis.⁵⁹ La mention d'un ἱερόν τόπος placé sous la protection de Pan ou de Sérapis dans le Gebel et-Toukh⁶⁰ laisse croire qu'il y avait dans les carrières des endroits consacrés à la divinité, où se réunissaient les ouvriers.

Une autre catégorie de courtes inscriptions comportant le mot τόπος est relative à des emplacements occupés par des marchands.⁶¹ Certains textes d'Égypte prêtent à cette interprétation qui a néanmoins été discutée. Elle a été proposée, par exemple, par S.Yeivin⁶² à propos de deux inscriptions de l'époque impériale, de lecture difficile,⁶³ gravées dans le temple nord de Karanis, maintenant identifié comme étant dédié au dieu Soxis.⁶⁴ Mais dans

⁵³ M.L.Strack, *Archiv f. Pap.* I,1901,209, n°26 a; G.Plaumann, *op.cit.*, 77, n.3; 94, n.1; 110 n.3; Mariano San Nicolò, *op.cit.*, II,143; P.M.Fraser, *JEA* 38,1952,124 sur la date (à propos de PP I,169; cf. PP VIII add., 169).

⁵⁴ Sur les prytaes, cf. OGI 48, repris dans *IG d'Égypte et de Nubie au Musée du Louvre*, 1992, no.4; André Bernand, *La prose sur pierre* (1992), n° 4.

⁵⁵ Sur le sens du mot, voir E.Bernand, *ZPE* 51,1983,188.

⁵⁶ G.Plaumann, *op.cit.*, 110 n.3 qui rapproche le τόπος des anciens éphèbes maintenant *IG Fayoum III*, n° 200 et celui des charpentiers *IGRR I,1155*, cités plus haut n.34 et 37.

⁵⁷ Londres, University College: Seymour de Ricci, *Archiv f. Pap.*, II, 1903,438, n° 39, qui rapproche *IGRR I,1151*; *IGRR I,1329*, *SB V,8842*.

⁵⁸ *Ägypt.Vereinsw.*, II,1915,143; cf. *IG Fayoum*, II, n° 134, p.98, n.2.

⁵⁹ Voir, I,métriques, 469-470.

⁶⁰ A.Bernand, *Pan du désert*, n° 15, cité plus haut n.12..

⁶¹ Cf. L.Robert, *Etude anat.*, 1937,204; *Id.*, *JS* 1971,83 (*OMS VII* 161). On sait que le mot désigne l'emplacement réservé aux marchands sur l'agora: cf. Marie Drew-Bear, *Atti del XVII Congresso Intern. di Pap.*, 1984,808.

⁶² S.Yeivin, *The Τόπος graffiti*, dans *Aegyptus*, XIV,1934,78-79, fig.4.

⁶³ *IG Fayoum*, I, n°s 95 et 96 (*SEG XXIX* 1979,1653).

⁶⁴ Voir J.Bingen, *CdE* 1976,218.

la première, A.E.R.Boak⁶⁵ a songé à donner à τόπος une valeur religieuse et dans les deux cas, pour Arthur Darby Nock,⁶⁶ il pourrait aussi s'agir d'une "place of meeting for worship". Sans doute faut-il encore interpréter comme l'emplacement d'un commerce l'inscription relevée par J.Schwartz à Touna el Gebel" sur la première assise d'un mur intérieur du Grand Temple", en lettres de 6 cm de hauteur: Τόπος ψι.⁶⁷

Une brève inscription de Narmouthis, gravée en gros caractères destinés à être vus de loin, à l'entrée du temple sud de Médinet Madi,⁶⁸ Ἡρώου τόπος, a été interprétée comme l'enseigne d'un marchand. De même à Eléphantine, H.Maehler a vu une inscription relative à des commerçants dans un texte gravé sur des blocs du parapet de la terrasse du temple de Chnoum:⁶⁹ Δημητρίου καὶ [Ἐ]ρμίου καὶ τῶν ἀδελφῶ[ν] ὁ τόπος αὐτῶν. Le même savant donne la même signification à τόπος dans l'inscription gravée sur la partie arrière de la galerie extérieure du temple d'Ombos, où on lit:⁷⁰ Ἐπ' ἀγαθῶ. | Τόπος Νεμεῶα (pour Νεμεῶατος) | Σεραπίωνος. Mais L.Castiglione comprend "Platz der Anbetung".⁷¹ Faut-il voir encore l'emplacement d'un commerçant dans l'inscription gravée au temple de Louxor "sur un bloc de remploi, dans la paroi sud-est de la porte nord-est du camp romain": Τόπος(ος) Λονγᾶτος ὠδ[ε], selon la lecture de G.Wagner ?⁷²

Τόπος est encore suivi du génitif d'un anthroponyme, Ἀριτίου Κατουρνείου, dans une inscription énigmatique trouvée à Coptos, gravée sur une cuve en pierre qui représente une curieuse maquette de citerne.⁷³ S'agit-il d'un ex-voto plaçant sous la protection d'une divinité une construction faite par le dédicant?

Il est à noter que τόπος pour désigner l'ensemble d'un terrain funéraire,⁷⁴ une sépulture, paraît très rarement attesté dans les inscriptions grecques d'Égypte.⁷⁵

⁶⁵ A.E.R.Boak, Karanis, the Temples, Coin Hoards, Botanical and Zoological Reports, Seasons 1924-1931 (1933), 14. Ce savant rapproche E.Breccia, Monuments de l'Égypte gréco-romaine, I,2,106.-108.

⁶⁶ A.D.Nock, The Gild of Zeus Hysistos, dans Harv.Theol.Rev. 29,1936,79, n.142 (repris dans Essays on Religion and the Ancient World, 1972,435), qui rapproche le topos des anciens éphèbes maintenant IG Fayoum 200 et 201, cités plus haut n.34.

⁶⁷ J.Schwartz, Rev.Arch., 1960,I,81,XV (SEG XVIII,694).

⁶⁸ IG Fayoum III, n° 192.

⁶⁹ H.Maehler, MDAIK 35,1979,138-139, G.24 (SEG XXIX 1979, 1636), maintenant dans De Thèbes à Syène, 1989, n° 275.

⁷⁰ H.Maehler, loc.cit., 139, n.34 (SEG XXX 1980,1747). Republié dans De Thèbes à Syène, n° 211.

⁷¹ L.Castiglione, Acta Arch.Acad.Scient.Hungaricae, 22,1970,124.

⁷² O.Guéraud, ASAE 37,1937,45-47; G.Wagner, ap. Le camp romain de Louxor (IFAO 1986) p.121, n° 53 et fig. 61 (SEG XXXVI 1986,1454) traduit: "L'endroit réservé à Longas, ici".

⁷³ Oxford, Ashmolean Museum: Seymour de Ricci, Archiv f.Pap. 2,1903,563, n° 108 (Les portes du désert, n° 97 et pl. 59,1; cf. J.Bingen, CdE LIX, 1984,368).

⁷⁴ Des exemples dans L.Robert, Hell. XIII, 1965,193; M.Guarducci, Epigrafia Greca, IV,1977,524, dans l'épigraphie chrétienne.

⁷⁵ Cf. Wörterbuch, III, Abschr. 8, s.v.

Au terme de cette analyse,⁷⁶ on peut conclure que le sens de τόπος dans l'épigraphie grecque d'Egypte n'est pas évident. Mais dans nombre de cas la considération de la provenance de l'inscription où figure le mot, de son contexte archéologique, du support sur lequel elle est gravée et du contexte permet de serrer de plus près la signification du mot et de voir s'il s'agit d'un terrain, d'un bâtiment, d'un lieu consacré ou non, d'un sanctuaire, d'un lieu d'exploitation, du bien-fonds d'une association, de l'emplacement d'un commerce, et d'éliminer le sens de sépulture. Il est sûr que dans tous les cas le sens de ce mot qui nous paraît vague était clair pour un ancien, qui savait de quoi il parlait. La difficulté n'existe que pour un lecteur moderne.

Université de Franche-Comté

Etienne Bernand

⁷⁶ Signalons pour mémoire une mention de topos dans une chapelle rupestre du Ouadi Hammamat, à la hauteur d'un dieu Min et sous deux représentations d'ibis, suivie d'un mot de lecture douteuse (κκήνου pour κκηνη?), De Koptos à Kosseit, n° 109, pl. 44,1, et p.210; Portes du désert, p.259; L.Robert, Bull.épigr. 1973,527 (p.197) doute de la lecture.

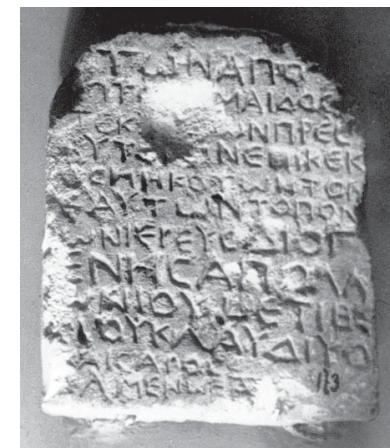


a)



b)

a), b), c) Inschriften



c)